

## BAREME DE NOS PRESTATIONS

(Montant maximum de la rémunération à percevoir), prix affichés TTC avec une TVA à 20%

**AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

### ACHAT/VENTE : BIENS A USAGE D'HABITATION :

Prix de vente jusqu'à 50 000 €	Forfait de 5000 €
de 50 001 € à 70 000 €	10 %
de 70 001 € à 100 000 €	9 %
de 101 001 € à 150 000 €	8 %
de 150 001 € à 200 000 €	7 %
de 200 001 € à 250 000 €	6,5 %
de 250 001 € à 300 000 €	6 %
Au-delà	5,5 %

Estimation : 130€ TTC dans un rayon de 30 kilomètres de l'agence

### LOCATION : BIENS A USAGE D'HABITATION VIDE OU MEUBLE ET PROFESSIONNEL :

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi du 6 Juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1<sup>er</sup> Août 2014

#### Honoraires à la charge du BAILLEUR pour bail d'habitation :

Frais d'entremise et de négociation pour surface inférieur à 40 m<sup>2</sup> : 3,5 % du loyer annuel charges incluses

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction bail : 8 € / m<sup>2</sup>

Honoraires de réalisation état des lieux d'entrée : 3 € / m<sup>2</sup>

#### Honoraires à la charge du LOCATAIRE pour bail d'habitation :

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction bail : 8 € / m<sup>2</sup>

Honoraires de réalisation état des lieux d'entrée : 3 € / m<sup>2</sup>

#### Honoraires pour bail professionnel ou commercial :

2 mois de loyers hors charges

#### Honoraires pour garage ou parking (par partie) :

1 mois de loyers charges incluses

#### Rédaction d'avenant au bail :

150 € / partie

### GESTION LOCATIVE : HONORAIRES A LA CHARGES DU BAILLEUR

Gestion courante d'un logement à usage d'habitation : 6,67 % HT soit 8% TTC des loyers encaissés.

Honoraires exceptionnels :

- Ouverture d'un sinistre (lots garanties par un contrat groupe) : forfait de 45 € HT

- Ouverture d'un sinistre (lots hors contrats groupe) : forfait de 90 € HT

- Demande d'intervention entre 500€ et 999€ TTC : forfait de 45 € HT

- Demande d'intervention au-delà de 1000 € TTC : 5 % HT

#### Assurance locative (facultatives) :

- Garantie loyers impayés : 2,30 % TTC des loyers quittancés\*

- Vacance locative + Garantie loyers impayés : 4,10 % TTC des loyers quittancés\*

(\* ) sous réserve de l'évolution des taux de la compagnie et des taxes en vigueur.

**22 Avenue Recteur Pineau 86000 POITIERS - ☎ 05.49.01.14.15**

[www.immo.pierreval.com](http://www.immo.pierreval.com)

Résidences et Patrimoine – SARL au capital de 40 000€ - RCP Poitiers B 397 834 581 –

Garantie Financière : SOCAF, 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS.

CPI 8601 2018 000 034 340 Délivrée le 21/07/2021 par la CCI de la Vienne